



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Vingt-huitième session

Genève, 12 - 16 octobre 1990

REVISION DE LA CONVENTION :

ORDRE DES DISPOSITIONS

Document établi par le Bureau de l'Union

1. L'annexe du présent document contient une version révisée de la proposition de la délégation de la République fédérale d'Allemagne relative à la structure de la Convention. Elle comporte des modifications par rapport à la version précédente (document CAJ/27/3) qui ont été proposées par ladite délégation; le Bureau de l'Union a aussi procédé à une mise à jour et une adaptation à la version la plus récente du texte proposé pour le nouvel Acte de la Convention (documents IOM/5/2 et IOM/5/3).

2. Il est rappelé que, à sa vingt septième-session, le Comité administratif et juridique a décidé de la procédure suivante : le Bureau de l'Union devait établir ledit texte proposé sur la base de l'ordre retenu dans les documents CAJ/27/2 et 27/3; il devra établir à l'issue de la présente (vingt-huitième) session un texte final qui sera fondé sur l'ordre qui aura été convenu à ladite session; ce texte sera ensuite soumis au Conseil pour qu'il approuve sa soumission à la Conférence diplomatique. Le document CAJ/27/3 donne d'autres renseignements sur l'historique de la question.

[L'annexe suit]

STRUCTURE PROPOSEE POUR LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES
présentée par la délégation de la République fédérale d'Allemagne et mise à jour par le Bureau de l'Union

	Articles correspondants	
	Texte actuel	Documents IOM/5/2 & 3*
PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES		
Article premier Union internationale pour la protection des obtentions végétales	1.1) et 2)	15.1) 2.1)
Article 2 Statut juridique de l'Union	24.1) et 2)	15.2) et 3)
Article 3 Organes et siège de l'Union	15 1.3) 24.3)	16 15.4) et 5)
Article 4 Définitions	-	1
Article 5 Champ d'application	4	4
Article 6 Traitement national	3	5
DEUXIEME PARTIE DROIT D'OBTENTEUR		
Chapitre I : Conditions d'octroi du droit d'obtenteur		
Article 7 Variétés susceptibles d'être protégées	6.1), introduction, et e), et 2)	7.1) et 2)
Article 8 Distinction	6.1)a)	7.4)
Article 9 Homogénéité	6.1)c)	7.5)
Article 10 Stabilité	6.1)d)	7.6)
Article 11 Nouveauté	6.1)b) 38	7.3)
Article 12 Dénomination variétale	13.1), 1 ^{ère} phrase, et 2) à 6)	14.1), 1 ^{ère} phrase, et 2) à 6)
Chapitre II : Demande d'octroi du droit d'obtenteur		
Article 13 Libre choix du membre de l'Union auprès duquel est déposée une demande	11.1) et 2)	6
Article 14 Priorité	12	8
Article 15 Examen de la demande	7.1) et 2) 30.2)	9.1) et 2)
Article 16 Protection provisoire	7.3)	9.3)
Chapitre III : Effets du droit d'obtenteur		
Article 17 Contenu du droit d'obtenteur	5.1), 2) et 4)	12.1) et 2)
Article 18 Limitation des effets du droit d'obtenteur	5.3)	12.3)
Article 19 Limitation de l'exercice du droit d'obtenteur	9	13
Article 20 Epuisement du droit d'obtenteur	-	12.4)
Article 21 Utilisation de la dénomination variétale	13.1), 2 ^e phrase, 7) et 8)	14.1), 2 ^e phrase, 7) et 8)

* Les articles 1 à 14 figurent dans le document IOM/5/2, et les articles 15 à 38 dans le document IOM/5/3.

		Articles correspondants	
		Texte actuel	Documents IOM/5/2 & 3
Article 22	Indépendance des droits d'obtenteur dans différents membres de l'Union	11.3)	-
Article 23	Indépendance des droits d'obtenteur des mesures réglementant le commerce des semences	14	3
Chapitre IV : Durée et cessation du droit d'obtenteur			
Article 24	Durée du droit d'obtenteur	8	10
Article 25	Nullité du droit d'obtenteur	10.1) et 4)	11.1) et 4)
Article 26	Déchéance du droit d'obtenteur	10.2) à 4)	11.2) à 4)
TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES			
Chapitre I : Le Conseil, le Bureau de l'Union			
Article 27	Composition du Conseil	16.1) et 2)	17.1) et 2)
Article 28	Présidence	18	19
Article 29	Sessions	19	20
Article 30	Observateurs	17	18
Article 31	Missions	21 20	22 21
Article 32	Votes	22 16.3)	23 17.3)
Article 33	Bureau de l'Union	23	24
Article 34	Langues	28	28
Chapitre II : Dispositions financières			
Article 35	Couverture des dépenses	26.1)	26.1)
Article 36	Contributions des membres de l'Union	26.2) à 5)	26.2) à 5)
Article 37	Vérification des comptes	25	25
QUATRIEME PARTIE : EFFETS SUR LES MEMBRES DE L'UNION			
Article 38	Application de la Convention sur le plan interne	30	2.2) 31.4)
Article 39	Relations entre membres de l'Union liés par des textes différents	34	33
Article 40	Arrangements particuliers	29	29
CINQUIEME PARTIE : DISPOSITIONS FINALES			
Article 41	Signature	31	30
Article 42	Ratification, acceptation ou approbation; adhésion	32	31.1) à 3)
Article 43	Réserves	40	36.1)
Article 44	Champ d'application territorial	36	-

	Articles correspondants	
	Texte actuel	Documents IOM/5/2 & 3
Article 45 Communications	35	34
Article 46 Dérogation pour la protection sous deux formes	37	36.2)
Article 47 Entrée en vigueur	33	32
Article 48 Durée	41.1)	-
Article 49 Révision	27	27
Article 50 Dénonciation	41.2) à 4)	37
Article 51 Maintien des droits acquis	39	35
Article 52 Langues de la Convention; fonctions du dépositaire	42.1) et 3)	38.1) et 3)
Article 53 Transmission et notifications	42.2), 4) et 5)	38.2) et 4)

[Fin du document]